

## CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du jeudi 23 avril 2026, à 19h30

Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

### PROCÈS-VERBAL



Présidence	M. Olivier MARILLER, président
Vice-présidence	M. Jean-Baptiste MOREL, vice-président
Présents-es Mmes/MM.	<p><b>Pour le Conseil général, 41 membres, dont ceux nommés ci-dessus</b></p> <p>Philippe AYER - Luc BARDET - Nicole BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Christian BOURQUI - Jacqueline BOURQUI - Ajda BUDAK - Marie-Christine CLERC - Maria COELLO VERA BENETTI - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GIRARD - Rémi GIRARD - Daniel GODEL - Rachel HUFSCMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Olivier MARILLER - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOSZ - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Floriane VALLELIAN - Ernesto WAEBER - Dominique ZÜRCHER</p>
Excusés-es Mme/MM.	<p><b>Pour le Conseil général</b></p> <p>Vincent BRODARD - Daniel CATTIN - Katharina CATTIN - Simon CODOUREY - Karine COPPARONI - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Christelle MASUR LUU - Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC</p>
Présents-es Mmes/MM.	<p><b>Pour le Conseil communal, 9 membres</b></p> <p>Jean-Claude CORNU, syndic - Thierry SCHMID, vice-syndic - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER (arrivé en cours de séance*) - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD</p>
Présents	<p><b>Pour l'Administration communale</b></p> <p>M. Laurent WOLFER, secrétaire général M. Christophe BURRI, administrateur des finances M. Adrien EKOLI, collaborateur technique, chef de projets</p>
Rédaction	M. Laurent WOLFER, secrétaire général
Secrétariat	Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative

## INTRODUCTION DE M. OLIVIER MARILLER, PRÉSIDENT

---

*« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur l'Administrateur des finances,  
Mesdames et Messieurs les Représentants·es de la Presse,  
Mesdames, Messieurs, Cher public,*

*je vous souhaite le « Bonsoir ».*

*Les fêtes de fin d'année 2025 sont déjà loin. Les élections, avec leurs péripéties pour élire les nouveaux membres du Législatif et de l'Exécutif, sont également de l'histoire ancienne, car comme on le dit, « on ne peut pas revenir en arrière et il faut aller de l'avant ».*

*Mais avant d'aller de l'avant justement, je vous souhaite la bienvenue pour cette première séance de l'année 2026 mais également pour cette dernière séance du Conseil général de la législature 2021-2026. En effet, ce soir nous allons clore le dernier chapitre du livre entamé en 2021.*

*Avant de rentrer dans le vif du sujet, lors de notre précédente séance du Conseil général, nous avons pris congé de notre secrétaire communal. Ce soir, je vous présente notre secrétaire général, **M. Laurent WOLFER**. Je lui souhaite la bienvenue et plein succès dans sa fonction.»*

*« Applaudissements ».*

## EXCUSÉS·S

---

Le bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le Conseil général

- M. Vincent BRODARD.
- M. Daniel CATTIN.
- Mme Katharina CATTIN.
- M. Simon CODOUREY.
- Mme Karine COPPARONI.
- Mme Caroline DELACRÉTAZ PIDOUX.
- Mme Christelle MASUR LUU.
- M. Nicolas PERRIN.
- Mme Vesna PETROVIC.

## ■ PRÉSENCES

---

Il ressort de la liste des présences que **41** conseillères générales et conseillers généraux sont présent-e-s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du Conseil général (RCG), le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

## ■ OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement et suffisamment longtemps lors des votes, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

**M. le Président** prie les intervenants-es de bien vouloir adresser au Secrétariat communal, de préférence par courriel et en version Word à l'adresse [commune@romont.ch](mailto:commune@romont.ch), une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

**M. le Président** prie les intervenants-es d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité en début d'intervention.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire général avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillères générales et conseillers généraux sont priés-es d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

## ■ APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** le soumet au vote.

**VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 41 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRÉSENTÉ.**

## **1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

Par économie de papier, le procès-verbal n'a pas été envoyé aux membres du Conseil général. Il a été mis à disposition en ligne sur le site Internet de la commune, à l'endroit habituel. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

**VOTE/DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ - SOIT PAR 41 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 11 DÉCEMBRE 2025.**

**M. le Président** remercie M. BARD, ancien secrétaire communal, et l'équipe du secrétariat, pour l'excellente tenue de ce document.

## **2. COMPTES 2025**

- *cf. annexe 1 : présentation PowerPoint de M. SCHMID, directeur du dicastère des FINANCES*

L'entrée en matière pour les comptes est acquise de plein droit, conformément à l'article 82 du règlement du Conseil général (RCG).

Pour l'examen des comptes, **M. le Président** propose de procéder de la manière suivante :

- 1) Présentation par M. SCHMID, vice-syndic, directeur du dicastère des FINANCES.
- 2) Rapport de la Commission financière.
- 3) Discussion générale sur les comptes de fonctionnement.
- 4) Examen de détail des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux.
- 5) Examen des comptes d'investissements et du bilan.
- 6) Vote final en 4 temps :
  - a. Liste des dépassements supérieurs à 50 % et à CHF 20'000.-.
  - b. Comptes de fonctionnement.
  - c. Comptes d'investissements.
  - d. Bilan.

### **1) PRÉSENTATION PAR M. SCHMID, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTÈRE DES FINANCES**

**M. le Président** passe la parole à **M. SCHMID** pour la présentation des comptes 2025.

Au nom du Conseil communal, **M. SCHMID**, vice-syndic, directeur du dicastère des FINANCES, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

*C'est avec plaisir que je vous présente ce soir les comptes de la Commune de Romont pour l'exercice 2025. Le fait de pouvoir clôturer cette législature avec des comptes équilibrés témoigne une nouvelle fois de la solide maîtrise financière du Conseil communal. Comme chaque année, certaines bonnes surprises viennent compenser des éléments moins favorables. Vous aurez tous notamment constaté que l'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques permet bien heureusement de pallier des recettes provenant des personnes morales bien plus basses qu'escomptées.*

*Il est également réjouissant de constater, une fois encore, le strict respect des budgets de fonctionnement dans l'ensemble des dicastères. J'adresse de très sincères remerciements à mes collègues du Conseil communal, aux chefs de service ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur engagement et leur professionnalisme, qui nous permettent d'atteindre cet équilibre malgré les investissements importants consentis durant cette législature.*

*La commune se trouve aujourd'hui dans la situation que nous pouvons raisonnablement espérer, à savoir une position saine, qui appelle certes à la prudence, mais qui n'empêche en rien de poursuivre un développement mesuré au cours de la prochaine législature. Certains d'entre vous y verront peut-être une prudence excessive, mais les cinq années à venir seront indispensables pour rétablir un niveau d'endettement et un degré d'autofinancement conformes aux exigences strictes du canton dans le cadre des normes MCH2.*

*Cet assainissement est essentiel au regard des investissements majeurs qui devront être réalisés dans les dix prochaines années, notamment dans le domaine de la santé, soit au RSG afin de garantir la qualité et le développement de l'accompagnement de nos aînés-es, ainsi que pour la construction de la STEP d'Autigny destinée au traitement des micropolluants. Ces projets représenteront plusieurs dizaines de millions supplémentaires qui viendront s'ajouter à la dette communale. Rappelons également qu'un montant de 1,5 millions provient de la dissolution de la réserve de réévaluation de la valeur. Ce montant embellira encore nos comptes pour 6 ans, mais il faudra vivre sans dès la fin de la prochaine législature.*

*Je vous donne maintenant un très succinct aperçu des comptes 2025 :*

### **COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Slides 7 à 8)**

#### **Slide 7**

*Le tableau de la page 93 vous présente une vue succincte des investissements ouverts au 31.12.2025. Un montant de CHF 3'459'288.15 comme solde de crédits votés par le Conseil général était ouvert au 31.12.2025.*

#### **Slide 8**

*Les comptes des investissements 2025 présentent des dépenses pour un montant total CHF 5'561'675.75 et des recettes de CHF 2'824'463.03, soit un excédent de dépenses de CHF 2'737'212.72.*

## **COMPTES DE FONCTIONNEMENT A 3 NIVEAUX**

### **Slide 10**

*L'exercice 2025 présente un bénéfice de CHF 75'950.10 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 802'224.10, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 878'174.20, pour un total de charges de CHF 36'501'855.25 et des recettes de CHF 36'577'805.35 comprenant CHF 1'599'041.53 de revenus extraordinaires liés principalement à la dissolution de la réserve de réévaluation et sans imputations internes.*

## **BILAN**

### **Slide 12**

*Au bilan, le solde des actifs se monte désormais à CHF 136'805'793,64. Le montant de la dette (hors part de la dette des associations de communes) se monte à CHF 88'386'740,86. La Commune de Romont dispose donc, au 31.12.2025, d'un capital propre de CHF 48'419'052.78.*

## **INDICATEURS MCH2**

### **Slide 14**

*Ce tableau vous présente les indicateurs financiers tels que voulus par le plan comptable MCH2. Conformément aux attentes, le taux d'endettement net, la dette brute par rapport aux revenus et le montant de la dette nette par habitant en francs se sont légèrement améliorés lors de l'exercice 2025. Ils sont néanmoins encore loin des recommandations. La capacité d'investissement de la commune est donc, comme prévu, limitée dans les années à venir afin de lui permette de retrouver une meilleure assise financière.*

*J'attire votre attention sur le deuxième indicateur, le degré d'autofinancement. Celui-ci va devenir l'indicateur phare pour la législature à venir. En effet, sa moyenne sur 5 ans doit être supérieure à 80 % en cas d'endettement supérieur à 200 % (ce qui est le cas), faute de quoi la commune devra mettre en œuvre un plan de désendettement.*

## **Comptes de résultat 2025 par section**

### **Slides 16**

*Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses par rapport au budget et des revenus en ligne avec les revenus budgétés. Vous avez toutes et tous reçu les explications détaillées des écarts importants sur les différents comptes.*

*Pour conclure, je souhaite adresser nos remerciements traditionnels à l'équipe du Service des finances, et plus particulièrement à M. Christophe BURRI. Un grand merci à lui ainsi qu'à l'ensemble de son équipe pour le travail remarquable accompli. J'adresse également mes remerciements à Madame la Présidente ainsi qu'aux membres de la Commission financière pour la qualité de leur travail et pour l'ambiance particulièrement agréable qui a marqué nos échanges.*

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, nous arrivons au terme d'une législature majeure en matière d'investissements pour notre commune. Des projets en attente depuis près de quinze ans ont enfin vu le jour, et des règlements datant de plus de trente ans ont pu être modernisés. Si l'endettement communal a, logiquement, connu une hausse, la situation financière de la commune demeure saine. Cela est largement dû au consensus qui s'est construit au fil des années autour des budgets, mais également autour de la mise en œuvre de nouveaux*

*règlements en matière d'adduction, d'épuration ou encore de stationnement. Je vous en remercie très sincèrement.*

*Au vu de ces nombreuses réalisations, vous pouvez — et nous pouvons toutes et tous — être fiers de l'état dans lequel nous laissons les finances communales à l'issue de cette législature.*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal vous invite à accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et le bilan tels que je viens de vous les présenter.*

*J'en ai terminé avec mon rapport et vous remercie de votre attention ! »*

## **2) RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

**M. le Président** cède la parole à **Mme Stéphanie OBERSON**, présidente de la Commission financière.

- *cf. annexe 2 : présentation PowerPoint de Mme OBERSON*

Au nom de la Commission financière, **Mme OBERSON** s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers Collègues,*

*La Commission financière a examiné avec attention, lors de sa séance du 24 mars dernier, le document des comptes 2025, accompagnée de M. Thierry SCHMID, vice-syndic et directeur du dicastère des FINANCES, ainsi que de M. Christophe BURRI, administrateur des FINANCES.*

*Ce mode de fonctionnement, proposé par la Commission financière pour les séances traitant du budget et des comptes, en sus de la planification financière, a reçu un écho favorable de la part du directeur des finances et de son précédent administrateur. Il a été mis en place dès l'automne 2023. Ainsi, la majorité des questions posées par la Commission financière peuvent être immédiatement résolues, dans le cadre de discussions franches et transparentes. Le gain d'efficacité n'est plus à démontrer. La Commission remercie les personnes concernées pour cette précieuse collaboration.*

*Le fascicule des comptes présente, aux pages 90 et 91, conformément au RFin communal, les postes présentant un écart de 50 % par rapport au budget et pour lesquels cet écart représente au moins CHF 20'000.—.*

*Les postes problématiques, qu'ils soient en faveur ou non de la ville, sont ainsi identifiés. Ils sont explicités, au fil du document, dans leurs sections respectives. Des postes supplémentaires sont également commentés, dans un souci de clarté, ce qui est apprécié.*

*L'exercice 2025 présente un bénéfice de CHF 75'950.10 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 802'224.-. Cet écart s'explique certes par des recettes supplémentaires d'environ CHF 750'000.—, mais également par des charges inférieures d'environ CHF 130'000.—.*

*Les charges liées, dans les domaines de la santé (section 4) et de la prévoyance sociale (section 5), ont été inférieures au budget pour environ CHF 300'000.-, contribuant largement à la réduction des charges.*

*L'approvisionnement en eau dégage un résultat positif d'environ CHF 368'000.-, attribué au fonds d'équilibre et la nouvelle taxe de base sur l'eau potable permet d'attribuer CHF 325'000.- au fonds de maintien de la valeur. Cette somme permettra de financer des investissements futurs pour ce dicastère.*

*Il n'en est pas de même pour l'épuration, dégageant un résultat négatif d'environ CHF 520'000.-. Ce déficit, ainsi que ceux des années antérieures, sera régularisé par la mise en œuvre du nouveau règlement approuvé l'automne dernier.*

*Les recettes fiscales estimées pour l'année 2025, sur la base des données cantonales et des éléments connus de l'administration, sont majoritairement inférieures aux montants budgétés. Ce sont les éléments fiscaux en lien avec les années antérieures à 2025, qui ont permis de dégager, au final, cet excédent de recettes. L'avenir dira si les estimations effectuées pour 2025 étaient suffisamment prudentes. En l'état, la Commission financière les estime réalistes.*

*Il convient également de relever, pour conclure l'analyse des comptes de fonctionnement, l'augmentation marquée des impôts perçus à la source, correspondant à des recettes effectivement encaissées, ainsi qu'une adaptation du risque de non-paiement des débiteurs.*

*Les comptes d'investissements, quant à eux, reviennent à des chiffres plus usuels. Les dépenses s'élèvent à CHF 5'561'675.75 et les recettes, composées essentiellement de subventions perçues, se montent à CHF 2'824'463.03. Il en résulte des investissements nets de CHF 2'737'212.72.*

*Le bilan au 31.12.2025, compte tenu du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 (+ CHF 75'950.10) présente une fortune nette de CHF 30'738'134.19.*

*Au niveau des indicateurs financiers, le taux d'endettement net, après une forte hausse (37 % en 2022, 149 % en 2023, 327 % en 2024), redescend à 278 %. Cet élément restera un point d'attention lors de la prochaine législature.*

*Conformément aux exigences de la Loi sur les communes, les comptes annuels ont été révisés par la Société fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle. Celle-ci conclut que les comptes annuels présentés sont conformes aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrits par le Conseil d'Etat. Deux des trois propositions d'améliorations émises lors de la révision 2024 ont été traitées. Il ne subsiste que la réévaluation du patrimoine financier, qui est à effectuer en 2027.*

*La Commission financière remercie le Conseil communal et le Personnel communal ayant contribué à la bonne tenue et à l'élaboration de ces comptes et invite le Conseil général à accepter les comptes de fonctionnement 2025, les comptes d'investissements 2025, le bilan au 31.12.2025 ainsi que ses annexes ».*

*Au moyen d'une présentation PowerPoint, **Mme OBERSON** apporte des précisions par rapport à ces comptes 2025 (cf. [annexe 2](#)).*

### 3) DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

**M. le Président** ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2025 et cède la parole aux groupes politiques, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal, évidemment pour autant qu'une intervention soit souhaitée.

■ **Intervention de M. Thierry JORDAN, conseiller général, pour le groupe PLR**

*«Le groupe PLR a pris connaissance avec satisfaction des comptes et du rapport de gestion 2025.*

*L'exercice comptable se termine sur un bénéfice de CHF 75'950.- pour un total de dépenses de CHF 37'145'707.-.*

*Si l'imposition des personnes physiques a généré des rentrées supérieures aux prévisions, ce n'est pas le cas des personnes morales, pour laquelle l'estimation est, il est vrai, plus hasardeuse.*

*Il faut surtout relever que les dépenses ont été inférieures au budget, signe d'une saine rigueur sans laquelle le résultat n'aurait pas été positif.*

*Le groupe PLR profite de ce message pour revenir un peu plus loin en arrière. Souvenez-vous du printemps 2021, alors que le monde sortait lentement d'une pandémie sans précédent, la Commune de Romont, après quelques années de doutes et quelques projets échoués, se lançait dans la nouvelle législature avec un nouveau règlement du Conseil général, un nouveau plan comptable MCH2 à mettre en place et la ferme intention de construire une école.*

*Que de chemin parcouru en 5 ans :*

- L'école est construite et elle fait la joie des petits et des grands.*
- Elle est accompagnée d'une esplanade d'Arruffens complètement redessinée.*
- Romont dispose d'une ligne de bus urbaine.*
- Un nouveau concept de stationnement a été mis en place.*
- Le règlement de police, vieux de plusieurs décennies, a été révisé, de même que les règlements sur l'eau potable et l'épuration.*

*Et ceci pour ne citer que quelques projets, dont les plus marquants. Ce sont plus de 61 millions de francs qui ont été investis pendant cette législature. Du jamais vu, et tout cela sans augmentation d'impôts !*

*Le groupe PLR tient à remercier et féliciter chaleureusement le Conseil communal, le Personnel communal ainsi que le Conseil général pour le travail réalisé pendant cette législature !*

*Le groupe PLR accepte les comptes et le rapport de gestion ».*

■ **Intervention de Mme Géraldine DAFFLON, conseillère générale, pour Le Centre**

*«Le Centre a examiné les comptes 2025 avec attention.*

*Le budget de fonctionnement laissait entrevoir la perspective d'une perte, mais se solde par un faible excédent de produits. C'est une bonne nouvelle. Les finances communales sont conformes aux attentes et sont saines, compte tenu de la situation.*

*Nous relevons une gestion rigoureuse des charges. Les écarts par rapport au budget sont documentés et expliqués.*

*Malheureusement, les rentrées fiscales des personnes morales sont à nouveau plus faibles qu'escomptées. Cette masse fiscale est difficile à évaluer. Nous espérons que la tendance va s'améliorer à l'avenir et atteindre le budget déjà revu à la baisse.*

*En finalité, Le Centre remercie toutes les personnes ayant participé à la bonne tenue et à l'élaboration de ces comptes, en particulier M. Christophe BURRI, administrateur des finances, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du Service des finances pour leur travail rigoureux.*

*Il invite le Conseil général à accepter les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements 2025 et le bilan au 31.12.2025.»*

■ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général, pour le PS**

*« Lors de sa séance du 15 avril, le groupe PS a pris connaissance en détail des comptes 2025, aidé en cela par une présentation claire du document, incluant des remarques et explications bienvenues.*

*Si la rédaction d'un budget peut s'apparenter à une partie d'équilibrisme, celle des comptes, et surtout sa relecture et son interprétation, peut s'avérer tout aussi ardue. En bons suisses, nous pourrions relever que l'exercice est satisfaisant, et être raisonnablement optimistes, ou pessimistes suivant le point de vue, quant à l'évolution des indicateurs.*

*Ces derniers, de même que le résultat 2025, sont en effet en amélioration par rapport à l'exercice précédent.*

*Si l'on ajoute à cela une évolution certainement favorable des revenus fiscaux à venir, tant sur les personnes physiques que morales, un degré d'autofinancement en nette amélioration, et considérant des rentrées financières en hausse suite à la mise en œuvre des nouvelles réglementations sur l'eau et l'épuration des eaux, nous insistons, comme à l'accoutumée, sur le fait que le contexte financier actuel ne doit pas être un prétexte à une prudence exagérée, mais plutôt à une vision positive et confiante de nos capacités, dans le prolongement de la législature actuelle.*

*Ainsi, nous encourageons une nouvelle fois le Conseil communal à ne pas relâcher ses efforts et investissements dans la santé, dans les domaines sociaux, pour plus de solidarité envers nos aînés-es et nos familles, mais aussi dans des infrastructures et aménagements publics plus durables, afin d'assurer un avenir serein pour notre commune et ses habitants.*

*Le groupe PS approuve le rapport des comptes 2025 et propose à ses collègues du Conseil général d'en faire de même. Nous profitons encore de remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à leur établissement. »*

■ **Intervention de M. Emmanuel HURNI, conseiller général, pour l'UDC**

*« Lors de sa séance de préparation, le groupe UDC a pris connaissance des comptes 2025 et du rapport de gestion. Il a constaté que la situation financière actuelle de notre commune se trouve sur un équilibre fragile mais que la situation est moins négative qu'annoncée ces derniers temps. Notre groupe restera attentif à la situation financière à venir et ne manquera pas de vous faire part de ses préoccupations lors des futures séances.*

*Le groupe UDC remercie et félicite l'ensemble du Conseil communal ainsi que le Personnel de l'administration communale pour l'excellent travail et la qualité du document présenté.*

*Le groupe UDC approuve les comptes de l'année 2025 et recommande au Conseil général d'en faire de même. »*

■ **Intervention de M. Lukas BIELER, conseiller général, pour le PVL**

*« Le Groupe PVL a étudié les comptes avec intérêt, comme pendant toute cette législature.*

*Nous saluons la bonne tenue des comptes et remercions M. le Directeur des finances et son équipe.*

*Nous aimerions mentionner un point qui, à notre avis, nécessitera une attention particulière ces prochaines années, à savoir les postes liés à l'accueil extrascolaire. Cet accueil est devenu un centre de coûts important pour la commune. D'un taux d'autofinancement de 80 % en 2024, l'AES est passé à un taux d'autofinancement de 50 % en 2025. Le coût net pour la commune a augmenté de CHF 75'000.- à CHF 370'000.-. Bien sûr ceci s'explique en partie par le déménagement dans les locaux de la Condémine et les nouvelles prestations offertes aux enfants.*

*L'augmentation des revenus — donc, indirectement, une augmentation de la fréquentation — ne semble pas encore se matérialiser; les revenus sont 30 % inférieurs au budget 2025. Peut-être est-il trop tôt pour dresser un bilan intermédiaire; néanmoins, il nous paraît important de veiller à ce que le coût pour la commune reste en rapport avec les prestations offertes aux enfants et à leurs parents. Une réflexion stratégique à ce sujet nous semble nécessaire et nous nous réjouissons d'y participer dans la mesure du possible. Merci.»*

■ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, pour le groupe HN**

*«Lors de sa séance du 14 avril dernier, le groupe HN a examiné avec attention les comptes 2025 de la Commune de Romont.*

*En préambule, nous tenons à saluer le travail rigoureux et engagé du Directeur des FINANCES, M. Thierry SCHMID, de l'Administrateur des FINANCES, M. Christophe BURRI,*

*ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Service des finances. La qualité, la clarté ainsi que la transparence des documents présentés méritent d'être soulignées.*

*S'agissant des investissements, les comptes démontrent une gestion responsable et maîtrisée des deniers publics. De nombreux projets ont pu être menés à terme dans le respect des crédits votés par notre Conseil général. Cela témoigne d'une réelle discipline financière et d'une volonté partagée de garantir une utilisation réfléchie de l'argent des contribuables. Le groupe HN félicite l'ensemble des services pour leur sérieux et leur engagement.*

*Du côté du fonctionnement, les comptes affichent un léger bénéfice d'env. CHF 80'000.-. Ce résultat, bien que modeste, illustre la difficulté croissante pour les communes d'établir des prévisions budgétaires fiables dans un contexte marqué par de fortes incertitudes, notamment en matière de recettes fiscales et de charges imposées. Dans ce cadre, nous remercions toutes les personnes qui œuvrent quotidiennement afin de maintenir des finances communales saines et maîtrisées.*

*Notre région connaît une attractivité croissante et, avec elle, des défis importants pour les années à venir. Les investissements réalisés ces dernières années ont permis à Romont de se doter d'infrastructures sportives, culturelles et scolaires de qualité, qui renforcent l'attractivité de notre ville.*

*Nous pouvons légitimement espérer que ces efforts porteront leurs fruits en attirant de nouveaux contribuables et en consolidant nos recettes fiscales. Cela sera essentiel pour nous permettre d'aborder sereinement les futurs investissements, notamment dans les domaines sensibles comme les établissements médico-sociaux ou les infrastructures liées à l'évolution démographique.*

*Le groupe HN restera attentif à l'évolution de la situation financière et aux choix qui devront être effectués lors de la prochaine législature. Il s'agira de trouver le juste équilibre entre ambition, attractivité et responsabilité financière.*

*En conclusion, le groupe HN approuve les comptes 2025 tels que présentés par le Conseil communal et invite l'ensemble du Conseil général à en faire de même. »*

#### **4) EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT, CHAPITRE PAR CHAPITRE, EN OUVRANT LA DISCUSSION A LA SUITE DE CHACUN D'ENTRE EUX**

Les comptes ayant été consciencieusement étudiés par chaque conseillère générale et conseiller général, par les membres de la Commission financière et dans les séances des groupes politiques, **M. le Président** passe directement à l'examen de détail par chapitre pour permettre aux membres du Législatif de poser des questions sur des points restant encore à éclaircir. Pour plus de clarté, lors de la prise de parole, **M. le Président** prie les intervenants de bien vouloir citer le numéro du compte auquel l'intervention se réfère.

**M. le Président** début la lecture des comptes de fonctionnement 2025, par chapitre, dès la page no 11.

Personne ne demandant la parole, **M. le Président** clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2025.

**Avec un montant de CHF 37'221'657.90 de revenus et CHF 37'145'707.80 de charges, le résultat du compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 75'950.10.**

**M. le Président** poursuit avec la liste des dépassements supérieurs à 50 % ou à CHF 20'000.- dès la page 90.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion au sujet de la liste des dépassements supérieurs à 50 % ou à CHF 20'000.-.

## 5) EXAMEN DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS ET DU BILAN

**M. le Président** suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes des investissements 2025 et du bilan figurant aux pages 92 et suivantes.

**Avec CHF 5'561'675.75 de dépenses d'investissements et CHF 2'824'463.03 de recettes d'investissements, le compte des investissements 2025 présente un excédent de dépenses de CHF 2'737'212.72 (page 95).**

**L'actif du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 136'805'793.64 pour un montant au passif de capitaux de tiers de CHF 88'386'740.66, soit un capital propre de CHF 48'419'052.98 pour la Commune de Romont.**

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

## 6) VOTE FINAL EN 4 TEMPS

### A. LISTE DES DÉPASSEMENTS SUPÉRIEURS À 50 % OU À CHF 20'000.-

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 41 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LA LISTE DES DÉPASSEMENTS SUPÉRIEURS À 50 % OU À CHF 20'000.-.**

### B. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025

#### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 41 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025 QUI SE SOLDENT PAR**

▪ UN BÉNÉFICE DE	CHF	75'950.10
▪ UN TOTAL DE CHARGE DE FONCTIONNEMENT DE	CHF	37'145'707.80
▪ UN TOTAL DE REVENUS DE FONCTIONNEMENT DE	CHF	37'221'657.90

**C. COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2025****VOTE/DECISION**

C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 41 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2025 QUI PRÉSENTENT

▪ DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS POUR UN TOTAL DE	CHF	5'561'675.75
▪ DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS DE	CHF	2'824'463.03
▪ UN REPORT NET AU BILAN DE	CHF	2'737'212.72.

**D. BILAN 2025****VOTE/DECISION**

C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 41 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LE BILAN 2025 AVEC

▪ UN TOTAL DE L'ACTIF DE	CHF	136'805'793.64
▪ AU PASSIF, DES CAPITAUX DE TIERS POUR UN TOTAL DE	CHF	88'386'740.86
▪ UN CAPITAL PROPRE TOTAL DE	CHF	48'419'052.78.

**3. RAPPORT DE GESTION 2025**

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **M. le Président** précise ce qui suit :

Pour la première fois, nous n'allons pas le soumettre au vote. En effet, la loi sur les finances communales prévoit, en son art. 19 :

- 1) *Par le rapport de gestion, le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.*
- 2) *Le rapport de gestion est présenté à l'Assemblée communale ou au Conseil général en même temps que les comptes.*
- 3) *L'Assemblée communale ou le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal.*

Conformément aux dispositions légales en vigueur, ce document n'est ainsi pas soumis au vote du Conseil général. En effet, si, au vote, celui-ci venait à être refusé, quelle serait la suite à donner dans le traitement du rapport ?

**M. le Président** adresse ses remerciements et félicitations aux conseillères communales et conseillers communaux, aux chefs de service ainsi qu'au personnel pour le travail conséquent que représente la rédaction du rapport de gestion et des comptes communaux.

#### 4. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 80'000.- POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE D'ACCÈS AU CYCLE D'ORIENTATION (COGL) DEPUIS LA ROUTE D'ARRUFFENS

---

- cf. annexe 3 : présentation PowerPoint de M. BUSSARD

**M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, directeur du dicastère MOBILITÉ-SÉCURITÉ, pour la présentation de cet objet.

#### RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général, membre de la Commission financière**

*« La Commission financière a étudié cette demande de crédit de CHF 80'000.00 pour la réfection de la route d'accès au COGL.*

*Le Conseil communal nous a confirmé qu'aucune conduite d'adduction d'eau ou d'un collecteur d'eau usée n'était présent sous cette route.*

*Compte tenu de cette information et du fait que cette route ne dessert plus de chantier, et au vu du montant de cette demande, qui est supportable pour les finances de la commune selon la connaissance de la Commission financière, nous préavisons favorablement cette demande de crédit et nous invitons le Conseil général à l'accepter.»*

#### DISCUSSION DE PORTÉE GÉNÉRALE

- **Intervention de M. Rémi GIRARD, conseiller général, pour le groupe PLR**

*«Le groupe PLR n'est pas opposé à cette demande de crédit qui est considérée comme largement supportable. Les travaux du COGL étant maintenant terminés, il semble effectivement opportun d'entretenir ce tronçon de 40 mètres.*

*Toutefois, le groupe demande un regard critique sur les coûts des travaux et de considérer, si possible, ceux-ci dans une planification globale plutôt qu'une intervention isolée.*

*Sur les CHF 70'000.- de travaux (HT et hors divers), CHF 24'000.- concernent en effet uniquement l'installation et les travaux préparatoires, soit 1/3 des coûts. Il faut également souligner que la charge de trafic sur le tronçon sera largement allégée et ne concernera que deux petits immeubles, l'accès visiteurs et certaines livraisons du COGL. Au vu des perspectives souhaitées dans le PAD-cadre et de la proximité du campus, on peut également imaginer qu'un renouvellement « 1 pour 1 » des trottoirs ne sera pas la panacée à moyen terme.*

*Pour ces raisons, le PLR propose d'accepter le crédit et confie au Conseil communal et aux Services concernés la responsabilité d'évaluer la possibilité de préférer temporairement un entretien courant léger (colmatage du faïençage et des fissures, comblement des deux nids de poule à l'enrobé) ou les opportunités de rationaliser ces travaux avec d'autres interventions similaires.»*

\*M. HELFER, conseiller communal, (annoncé avec du retard), intègre la séance.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

### **VOTE/DECISION**

**C'EST À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 41 VOIX, QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 80'000.- POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE D'ACCÈS AU COGL DEPUIS LA ROUTE D'ARRUFFENS.**

## **5. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 200'000.- POUR L'ENTRETIEN DES ZONES PAVÉES EN INTRA-MUROS**

- cf. annexe 4 : présentation PowerPoint de M. BUSSARD

**M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, directeur du dicastère des MOBILITÉ-SÉCURITÉ, pour la présentation de cet objet.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

- **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, membre de la Commission financière**

*«La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'entretien des zones pavées en intra-muros lors de sa séance du 24 mars 2026.*

*Notre questionnement principal a eu pour trait la prise en considération, lors de ces travaux d'entretien, des aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite et de leurs coûts.*

*Le Conseil communal nous a indiqué qu'il n'y avait pas d'aménagements spécifiques prévus dans le cadre de cette dépense, mais uniquement des travaux de remplacement du pavage actuel, à l'identique, tel qu'autorisé par le Service des Biens Culturels.*

*Des modifications et aménagements éventuels devraient être intégrés dans le projet du MEP intra-muros, qui devrait être validé par le Service des Biens Culturels. Sans le projet global, toute demande d'adaptation est refusée.*

*D'un point de vue purement comptable, cette demande de crédit nous apparaît absorbable en l'état actuel de nos finances, évitant ainsi une dégradation du domaine public et de potentiels accidents piétonniers, en attendant le MEP intra-muros.*

*Ainsi, nous préavisons favorablement cette demande, et proposons à nos collègues du Conseil général d'en faire de même. »*

## DISCUSSION DE PORTÉE GÉNÉRALE

### ■ Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général, pour le groupe PVL

*«Lors de notre séance de préparation, nous avons étudié avec attention cette demande de crédit relative à l'entretien des zones pavées en intra-muros. Je tiens également à remercier chaque groupe du Conseil général pour les retours apportés à la suite de ma sollicitation concernant l'opportunité de cette demande.*

*Nous tenons tout d'abord à souligner que nous reconnaissons pleinement la nécessité d'un entretien régulier de ces surfaces pavées, tant pour des raisons de sécurité que pour la préservation du patrimoine de notre centre historique.*

*Cela étant, plusieurs éléments nous amènent à proposer une approche prudente quant au calendrier de décision.*

*En effet, le projet présenté s'inscrit dans une planification sur cinq ans, avec une évaluation annuelle des besoins. Dans ce contexte, il nous semble qu'un report d'une à deux séances du Conseil général pour décider de ce crédit ne serait pas catastrophique et permettrait de préciser davantage les points suivants :*

- *Les interventions réellement urgentes, notamment celles relevant de la sécurité des usagers, tant piétons que véhicules.*
- *Les zones nécessitant un traitement prioritaire à court terme.*
- *La distinction entre travaux strictement nécessaires et réfections plus globales pouvant être différées.*

*Un tel report n'empêcherait en rien la réalisation des travaux urgents liés à la sécurité, ceux-ci pouvant continuer à être assurés dans le cadre de l'entretien courant.*

*Par ailleurs, ce délai permettrait également d'intégrer de manière plus explicite certaines dimensions importantes, notamment ces deux points :*

- 1) *La prise en compte des besoins des personnes à mobilité réduite.*
- 2) *Une coordination plus étroite avec les réflexions liées aux futurs aménagements du centre-ville, en particulier le MEP vieille-ville, afin d'éviter d'éventuelles incohérences, par exemple la réfection récente de surfaces qui pourraient être remises en question à court ou à moyen terme.*

*Notre intention n'est donc pas de remettre en cause le principe de ces travaux, mais bien de nous assurer que les investissements consentis s'inscrivent dans une vision globale, cohérente, coordonnée et durable, d'autant plus dans un contexte où chaque dépense doit être pensée avec rigueur.*

*Dans cet esprit, nous demandons le report de cette demande de crédit, afin de permettre au Conseil communal de revenir avec un projet affiné, priorisé et coordonné à une feuille de route liée au MEP qui sera évoquée au point 7 de l'ordre du jour.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

■ **Intervention de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, pour le groupe HN**

*« Le groupe Horizons Nouveaux est particulièrement attentif à la question de la mobilité des personnes à mobilité (PMR) réduite et s'interroge sur les améliorations concrètes que la Ville de Romont pourrait apporter à leur quotidien.*

*En effet, si le caractère pavé de notre centre historique fait partie intégrante de notre patrimoine, il représente également une contrainte importante pour de nombreux usagers. Les déplacements y sont parfois difficiles, voire pénalisants, pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour une part croissante de notre population âgée.*

*Dans ce contexte, le groupe HN estime qu'il serait pertinent de réfléchir à des aménagements ciblés, notamment la création de surfaces de circulation planes, lisses et sans obstacle aux endroits stratégiques (axes principaux, accès aux bâtiments publics, zones de forte fréquentation). De telles mesures permettraient d'améliorer significativement l'accessibilité, tout en préservant l'identité historique de notre ville.*

*Enfin, de manière plus légère mais révélatrice de la réalité du terrain, il nous a été rapporté que certains types de chaussures – notamment les talons – rencontrent également des difficultés sur nos pavés. Une illustration supplémentaire du fait que ces aménagements profiteraient à un large éventail de la population. Nous ne souhaiterons pas empêcher certaines personnes de se mettre sur leur trente-et-un simplement à cause des pavés !*

*Le groupe HN invite le Conseil communal à reprendre contact avec le Service des biens culturels afin de réexaminer sa position. Il s'agirait de le sensibiliser à l'importance d'intégrer, dans les futures rénovations des tronçons pavés, des aménagements favorisant l'accessibilité.*

*Ces adaptations sont essentielles pour les personnes à mobilité réduite, mais également pour une partie importante de notre population, car elles conditionnent directement leur autonomie et leur qualité de vie au quotidien.*

*Le groupe HN estime qu'un équilibre doit pouvoir être trouvé entre la préservation de notre patrimoine et les besoins légitimes d'accessibilité de la population.*

*Enfin, l'application GINTO, qui recense les aménagements accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les villes et les lieux culturels, met en lumière une réalité préoccupante. Si la Ville de Romont propose effectivement un nombre appréciable de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, l'accessibilité de ses lieux publics reste, elle, jugée insuffisante. Dans le cadre du MEP de la vieille-ville, il serait pertinent de s'inspirer d'exemples concrets, tels que celui de la Commune de Payerne, qui a associé plusieurs personnes à mobilité réduite à sa réflexion sur l'accessibilité urbaine, en présence de l'architecte mandaté. Cette démarche a été très appréciée par les personnes concernées, car elle a permis d'intégrer directement leur expérience et leurs besoins.*

*Un autre exemple intéressant est celui de la Ville d'Einsiedeln, qui a su concilier le caractère pavé de son centre avec l'aménagement de cheminements lisses et plats adaptés aux PMR.*

*Aujourd'hui, les possibilités existent pour penser l'avenir de notre vieille-ville de manière inclusive et respectueuse de son identité. Ne manquons pas cette opportunité.*

*Notre topographie rend déjà les déplacements exigeants. Si, en plus, les aménagements urbains – notamment les pavés constituent des obstacles supplémentaires, nous risquons de pénaliser encore davantage ces personnes dans leur quotidien.*

*Au-delà de l'aspect pratique, il s'agit aussi d'une question d'image et d'attractivité. Une ville perçue comme peu accessible envoie un signal négatif. Il est donc essentiel que Romont s'engage résolument dans une démarche d'amélioration de son accessibilité, afin d'être à la hauteur des attentes de l'ensemble de sa population.*

*Le groupe HN ne soutiendra pas le crédit proposé dans ce message et encourage les autres membres du Conseil général à en faire de même, afin que les travaux récurrents relatifs au pavage de la ville soient repensés de manière globale, cohérents et durables avant d'être entrepris. »*

▪ **Intervention de M. Nicolas DAFFLON, conseiller général, pour le groupe Le Centre (lecture du rapport rédigé par M. CODOUREY, excusé)**

*" Le groupe Le Centre soutient la demande de crédit de CHF 200'000.– destinée à l'entretien des zones pavées de l'intra-muros pour les cinq prochaines années.*

*Nous tenons à rappeler que cet entretien relève d'une nécessité technique et patrimoniale indépendante des réflexions liées au MEP. Les pavés constituent un élément identitaire fort de notre ville médiévale et leur maintien en bon état est indispensable pour des raisons de sécurité, de mobilité et de conservation du patrimoine.*

*Ce crédit pluriannuel permet une planification efficace des interventions, en évitant des demandes récurrentes au Conseil général, tout en assurant une gestion adaptée de secteurs étendus dont l'état évolue chaque année.*

*Le groupe Le Centre est conscient des réflexions en cours autour du MEP et de l'évolution future de l'aménagement du centre-ville. Toutefois, nous estimons qu'il n'est pas pertinent de conditionner l'entretien courant des infrastructures existantes à ces études. Reporter ces travaux ferait courir le risque d'une dégradation progressive du domaine public sans gain réel en termes de planification future.*

*En conséquence, Le Centre soutient cette demande de crédit, considérant qu'il s'agit d'un investissement nécessaire, cohérent et indépendant des projets de réaménagement à long terme."*

▪ **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour Les Vert-e-s**

*«La proposition qui nous est soumise prévoit une réfection à l'identique de secteurs qui devraient être réaménagés dès maintenant dans le sillage du MEP vieille-ville.*

*A l'exception des cunettes, les secteurs à réparer sont majoritairement utilisés pour le stationnement des véhicules. Ces pavés sont inadaptés aux charges de véhicules qui ne cessent de s'alourdir (SUV, voitures électriques). Par conséquent, le pavage se dégrade prématurément.*

*Les conclusions du MEP recommandent de plutôt réduire la place de la voiture dans l'intra-muros pour y aménager des espaces plus conviviaux. La situation devant le bâtiment St-Charles est particulièrement préoccupante. Les piétons qui fréquentent les lieux, dont de nombreux enfants,*

*doivent marcher sur la chaussée depuis l'école où se trouve aussi l'arrêt de bus puisque les voitures occupent la quasi-totalité de l'espace de ce côté-là de la rue. Cela vaut aussi pour les personnes à mobilité réduite. Tout cela alors que l'intra-muros devait passer en zone 30 durant cette législature pour améliorer la sécurité des plus vulnérables. Mais rien n'a été fait.*

*Le message qui nous est soumis mentionne que, je cite [le style spécifique patrimonial doit être préservé sans modification], ce qui est juste, mais passe sous silence qu'il y a pourtant une marge de manœuvre. Il est possible d'apporter des modifications dans l'intra-muros mais à la condition d'apporter une plus-value supérieure en termes de mise en valeur du site.*

*La Commune de Romont n'aura pas les moyens d'un réaménagement total de l'intra-muros avant longtemps. Il serait donc opportun de profiter de chaque intervention – même modeste -pour apporter des améliorations à chaque secteur soumis à un entretien. Comme cela a été fait pour le trottoir entre le Café Suisse et l'Administration communale. A moins bien sûr que l'objectif soit le maintien du statu quo dans l'intra-muros !*

*Plutôt que de simplement refuser la demande de crédit, je propose le renvoi de cet objet afin notamment que la Commission d'aménagement soit consultée et puisse s'exprimer sur ce qu'elle souhaite pour le secteur intra-muros et dans quels délais.»*

■ **Intervention de M. Rémi GIRARD, conseiller général, pour le groupe PLR**

*«Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR est resté partagé entre l'acceptation de l'objet ou son report. Il ne donnera donc pas de recommandation.*

*D'une part, le groupe relève l'intérêt opérationnel de disposer d'une enveloppe à disposition sur une planification à 5 ans, plutôt que de devoir travailler au compte-gouttes avec les comptes de fonctionnement. Ce crédit permettra aussi un monitoring rigoureux des dépenses y relatives. Aussi toutes et tous relèvent ne pas souhaiter être spectatrices et spectateurs de la dégradation de notre centre historique.*

*D'autre part, si le message mentionne que « le caractère historique et esthétique du cœur de la ville est une priorité », ça n'en fait pas la première. La circulation générale, la mobilité douce, le maintien pour les personnes âgées et l'accès aux personnes à mobilité réduite (exigence de la loi fédérale Lhand) les sont davantage. Les trottoirs et le stationnement de la Rue du Château ne sont pas conformes, de même pour la Rue des Moines. Les pavés ronds de la Collégiale sont certes charmants, mais le seront sous des châssis de voitures la plupart du temps. Dans tous ces secteurs, les surfaces pavées seront vouées à être modifiées à terme. On sera également amenés à parler STEP et renaturation du Glaney lors de la prochaine législature, alors qu'on continue d'envoyer les eaux de pluie dans la première et notre papier de toilette dans le second. Il semble également judicieux de coordonner la mise en séparatif de l'intra-muros avec les interventions liées à la voirie.*

*La priorisation et le phasage des différents travaux esthétiques (places, fronts de bâtiments) et fonctionnels (tels que susmentionnés), exerceront une influence sur la nécessité des réfections des pavés. Dans ce contexte, il semblerait encore concevable de fonctionner avec les comptes de fonctionnement pour les interventions strictement nécessaires et d'attendre une ébauche de planification, évitant ainsi de reproduire une « Rue de Vevey » et que ces pavés deviennent potentiellement, soit caducs avant amortissements, soit les garants du statu quo actuel.*

*L'intra-muros devra être le projet de cette (ces) prochaine(s) législature(s) pour la commune, en qualité de maître d'ouvrage. Même si l'horizon des travaux reste lointain, aucun parti ne s'est caché de vouloir entrer dans le concret lors de la dernière campagne électorale. Le Conseil communal a déjà exprimé la volonté de présenter une « feuille de route » en début de législature et le point 7 de l'ordre du jour atteste de l'intérêt réciproque du Conseil général.*

*Le groupe se contentera donc d'interroger le Conseil communal, en anticipation du point 7 de l'ordre du jour, sur la possibilité d'obtenir une telle planification et priorisation, et dans quel délai ».*

▪ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, conseiller communal**

*« De mon avis personnel, et certainement partagé par mes collègues, les nombreuses remarques évoquées par les différents groupes politiques sont totalement pertinentes. Le Conseil communal est bien conscient qu'il n'est en effet pas si simple de se déplacer en vieille-ville, vu l'état actuel de la zone.*

*M. BARDET, vous dites qu'il faut profiter de chaque intervention pour améliorer les choses. Pourquoi pas ? Mais malheureusement, c'est ce même Conseil général qui a refusé qu'on entreprenne cela, il y a quelques années. Pour rappel, nous disposons notamment d'un projet pour refaire et améliorer les conditions de déplacement le long de l'ancien magasin « A la Ville de Romont ». Et le Conseil général a décidé de ne rien faire et d'attendre le MEP de façon à coordonner les choses, d'où la situation aujourd'hui. En effet, 5 ans plus tard, pas grand-chose n'a changé.*

*Je reste convaincu que l'équipe du Conseil communal de la nouvelle législature prendra à bras le corps ce projet du MEP afin de présenter des propositions au Conseil général. D'ici là, le renvoi ou le refus de ce crédit aura pour conséquence la dégradation de la situation, qui deviendra de pire en pire. La solution proposée est bien la moins pire, raison pour laquelle il faut accepter ce crédit pour donner la possibilité au Conseil communal d'entretenir cette zone pavée. Je suis persuadé que le Conseil communal sera suffisamment intelligent si, tout à coup, dans deux ans, un superbe projet lié au MEP sort de terre, pour gérer la situation au mieux. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

Une demande de renvoi a été demandée. Selon l'art .82 al. 1 du règlement du Conseil général, c'est la demande de renvoi qui est traitée et soumise au vote dans un premier temps.

A la question posée par **M. le Président** au groupe PVL de savoir s'il maintient sa demande de renvoi, **M. Jean-François ROCH** répond par l'affirmative, compte tenu des arguments évoqués pour justifier cette demande.

**VOTE NO 1 SUR LA DEMANDE DE RENVOI**

**C'EST PAR 21 « NON » ET 20 « OUI » QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL REJETTE LA DEMANDE DE RENVOI DE CETTE DEMANDE DE CRÉDIT.**

**VOTE NO 2 SUR LA DEMANDE DE CRÉDIT PROPREMENT DITE**

**C'EST PAR 26 « OUI » ET 15 « NON » QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 200'000.- POUR L'ENTRETIEN DES ZONES PAVÉES EN INTRA-MUROS.**

## 6. DÉCISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT DU 11.12.2025 INTITULÉ « MISE EN SENS UNIQUE DU CHEMIN DE LA CÔTE »

---

**M. le Président** se réfère au message du bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Luc BARDET pour Les Vert·e·s, et M. Christian BOURQUI pour le groupe PVL, concernant la mise en sens unique du Chemin de la Côte.

**M. le Président** cède la parole à **M. BOURQUI**, co-auteur du postulat.

### ■ Intervention de M. Christian BOURQUI, conseiller général, pour le groupe PVL

*«Tout d'abord, un grand MERCI au bureau d'avoir émis un avis favorable à la transmission de cet objet.»*

*Lors de la présentation du postulat en décembre dernier, les problématiques de trafic et de sécurité sur un tronçon du Chemin de la Côte étaient évoquées, notamment en lien avec la difficulté de croiser les nombreux bus qui empruntent le Chemin de la Côte dans le sens montant.*

*Laissez-moi relire la proposition faite : "Afin de résoudre ces problèmes de circulation, il serait judicieux de mettre le Chemin de la Côte en sens unique".*

*Malgré le titre du postulat, le sujet principal consiste en la résolution des problèmes de trafic et de sécurité et non la mise en place d'un sens unique.*

*En transmettant ce postulat au Conseil communal, nous lui offrons la possibilité de réfléchir et de trouver la solution la plus adéquate à ce problème. »*

### **VOTE/DÉCISION**

**C'EST PAR 26 « OUI » ET 15 « NON » QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE DE TRANSMETTRE AU CONSEIL COMMUNAL CE POSTULAT NOUVELLEMENT INTITULÉ « RÉOLUTION DES PROBLÈMES DE TRAFIC ET DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE LA COTE ».**

## 7. DÉCISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT DU 11.12.2025 INTITULÉ « MISE EN ŒUVRE DU MEP INTRA-MUROS »

---

**M. le Président** se réfère au message du bureau du Conseil général soumettant au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Patrice BEAUD et M. Dominique ZÜRCHER, pour le groupe PS.

**M. le Président** passe la parole à **M. Patrice BEAUD**, co-auteur du postulat.

▪ **Intervention de M. Patrice BEAUD, conseiller général, pour le groupe PS**

*«Par rapport aux différentes interventions effectuées dans le cadre de la demande de crédit pour l'entretien des zones pavées intra-muros, j'aimerais insister sur toute l'importance de la mise en œuvre du MEP intra-muros. Une planification s'impose et cela prend du temps. Il s'agit effectivement d'un sujet primordial pour cette prochaine législature. Pour cette raison, il est important de transmettre ce postulat au Conseil communal de façon à ce qu'il puisse entreprendre cette étude à bras le corps basée sur ce MEP, pour pouvoir planifier au fil des décennies le futur de cette commune. Si les finances communales ne nous permettent pas de réaménager un centre dans les cinq prochaines années, il est néanmoins très important de disposer d'une vision à partager et à discuter au sein de la Commission d'aménagement au cours de cette prochaine législature. »*

**VOTE/DÉCISION**

**C'EST A L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 41 «OUI», QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE DE TRANSMETTRE AU CONSEIL COMMUNAL CE POSTULAT INTITULÉ « MISE EN ŒUVRE DU MEP INTRA-MUROS».**

## **8. DIVERS**

---

### **8.1 DIVERS DU CONSEIL GÉNÉRAL**

---

**M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, c'est-à-dire :

1. Les propositions.
2. Les postulats.
3. Les résolutions.
4. Les questions et les éventuelles remarques.

#### **8.1.1. PROPOSITIONS**

---

Néant.

#### **8.1.2. POSTULATS**

---

Néant.

#### **8.1.3. RÉOLUTIONS**

---

Ainsi que le prévoit l'art 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels. Aucune résolution n'a été déposée.

#### 8.1.4. QUESTIONS

---

**M. le Président** rappelle que le Conseil communal y répond immédiatement ou lors de la prochaine séance.

Aucune question n'est soumise au Conseil communal.

#### 8.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

---

##### 8.2.1. INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

---

*« Le Conseil communal vous avait promis, avant la fin de la législature, un topo concernant le stationnement payant introduit il y a env. 9 mois sur l'ensemble du territoire de la Ville de Romont. »*

**M. le Syndic** cède pour ce faire la parole à **M. Adrien EKOLI**, collaborateur au Service technique en charge du secteur de la mobilité.

##### 8.2.2. INTERVENTION DE M. ADRIEN EKOLI, CHEF DE PROJETS

---

- *cf. annexe 5 : présentation PowerPoint de M. EKOLI*

**M. Adrien EKOLI** présente le bilan du stationnement payant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 mars 2026 (*cf. annexe 5*).

##### 8.2.3. INTERVENTION DE M. FRANÇOIS HELFER, CONSEILLER COMMUNAL

---

*« J'ai juste quelques paroles à vous transmettre par rapport à l'AIMPGPS et l'AEGN station d'épuration d'Autigny. Toutes les communes ayant accepté les statuts de constitution d'une seule association à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, ici dans cette salle a été votée, le 1<sup>er</sup> avril 2026, la dissolution de l'AEGN STEP d'Autigny et de l'AIMPGPS STEP de Romont pour ne faire plus qu'une association. »*

#### ■ CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

---

*« Au moment de clore cette législature, il est tentant de dresser une liste des réalisations. Mais au fond, ce qui compte, c'est la cohérence de l'ensemble. »*

### **Des investissements structurants**

*Ces cinq dernières années auront été marquées par des investissements importants, parfois lourds, mais nécessaires.*

*L'école **En Bouley**, d'abord, constitue un véritable projet de génération.*

*Un complexe scolaire complet, moderne, adapté aux exigences pédagogiques actuelles, mais surtout pensé pour durer. Il a également permis de repenser l'ensemble de notre organisation scolaire, avec des effets concrets sur les autres bâtiments et les structures d'accueil.*

*Dans le même périmètre, l'**esplanade d'Arruffens** apporte une réponse à un défi très concret, à savoir gérer quotidiennement des flux importants d'élèves, de bus et de mobilité douce, dans des conditions de sécurité et de fluidité que nous n'avions pas auparavant.*

*Parallèlement, plusieurs projets d'infrastructures ont été réalisés ou fortement avancés :*

- *la **Route de la Parqueterie** ;*
- *le **giratoire de l'Industrie** ;*
- *les aménagements sur le **plateau d'Arruffens**.*

*Ces travaux ont parfois pesé sur le quotidien pendant leur réalisation, mais ils apportent aujourd'hui des améliorations durables en matière de circulation et de qualité de vie.*

*Enfin, un travail de fond a été mené sur la planification :*

- *révision du **Plan d'aménagement local** ;*
- *développement du **PAD-cadre d'Arruffens** ;*
- *réflexions sur la **vieille-ville et les espaces publics**.*

*Ces éléments sont moins visibles, mais ils conditionnent le développement de Romont pour les 15 à 20 prochaines années.*

*Tous ces investissements ont un point commun : ils ne répondent pas à l'urgence, mais à une vision.*

### **Un fonctionnement renforcé**

*Mais une commune ne se résume pas à ce qu'elle construit. Elle se juge aussi à la manière dont elle fonctionne.*

*Sur ce plan, cette législature a permis :*

- *de **clarifier nos règles et nos processus** ;*
- *de **renforcer notre administration**, là où c'était nécessaire ;*
- *d'**évoluer vers une gestion plus transversale et orientée projets**.*

*Bref, de rendre notre action publique **plus solide, plus lisible et plus efficace**.*

### **Une qualité de collaboration**

*Rien de cela n'aurait été possible sans :*

- un Conseil communal engagé (remerciements à tous mes collègues) ;
- un Conseil général exigeant — et c'est sain ;
- des commissions actives (qu'on aurait peut-être pu davantage solliciter) ;
- une administration fortement mobilisée.

*Cette qualité du dialogue institutionnel est une vraie force.*

### **Le sens de cette législature**

*Au fond, que retenir ?*

*Nous n'avons pas cherché la croissance pour la croissance.*

*Nous avons cherché à **structurer Romont**, à la rendre plus cohérente, plus fonctionnelle, plus vivable.*

*Avec une ligne claire : **préparer l'avenir sans perdre de vue le quotidien.***

*Et nous ne sommes de loin pas au bout de notre travail, et dans tous les secteurs de notre commune.*

### **Regard vers la suite**

*Cette législature se termine. Mais les défis restent nombreux :*

- pression financière ;
- développement territorial ;
- évolution des besoins ;
- poids croissant des charges intercommunales.

*Cela exigera **continuité, rigueur et capacité d'adaptation.***

### **Conclusion**

*Nous avons posé des bases solides.*

**Romont a avancé.**

**Romont est prête pour la suite.**

**Et le travail continue** (dès lundi pour le Conseil communal et dès le 7 mai pour le Conseil général - séance de constitution).

*J'adresse mes remerciements à toutes et tous pour votre engagement.*

*Certains sont partis, un nouveau Secrétaire général est entré en fonction. Le début de la nouvelle législature est bien là. Le moment est venu de faire un petit rappel pour le Conseil général en saluant les président-e-s qui se sont succédé durant cette législature, à savoir*

- Mme Nicole BARDET en 2021.
- M. Patrice BEAUD en 2022.
- M. Thierry JORDAN en 2023.
- M. Christophe GIRARD en 2024.
- M. Olivier MARILLER en 2025.

*Je tiens à vous remercier très sincèrement, Mesdames, Messieurs, pour la collaboration entretenue avec le Conseil communal, le Secrétaire communal et l'Administration, le Bureau, les Commissions, afin que tout se passe au mieux.*

*Comme le veut la tradition, nous avons le plaisir de remettre une petite attention au Président sortant. MERCI Olivier pour ton travail durant toute cette année de présidence.*

*« Applaudissements ».*

*A vous les Conseillers et Conseillères pour qui c'est la dernière séance, après 1, 2, 3 voire 4 législatures, MERCI pour votre engagement.*

*« Applaudissements ».*

*Pour certains membres du Conseil communal, c'est aussi la dernière séance, à savoir*

- M. Marc MENOUD,  
qui a rejoint le Conseil communal il y a 11 ans (doyen de fonction).  
MERCI Marc pour tout ce que tu as apporté à la Commune de Romont dans des dicastères qui n'étaient pas les plus simples.  
« Applaudissements ».*
- M. Emmanuel BUSSARD  
qui a rejoint le Conseil communal il y a 10 ans (en charge des dicastères police, mobilité, ligne urbaine, etc.).  
MERCI Emmanuel.  
« Applaudissements ».*
- M. Didier DEMIERRE  
qui a rejoint le Conseil communal en 2016, notamment très actif dans les dicastères bâtiments, forêts, corporation, etc.  
MERCI Didier.  
« Applaudissements ».*

## **CONCLUSION DE M. OLIVIER MARILLER, PRÉSIDENT**

*« Mesdames, Messieurs,*

*Ma dernière séance arrive à sa fin. Je vous remercie pour les nombreux échanges toujours positifs et constructifs. Gardons cette dynamique pour les années à venir. J'encourage quiconque est motivé à s'engager pour cette fonction très plaisante. Je vous remercie également pour la confiance que vous m'avez accordée pendant cette année.*

*Mes derniers remerciements vont à notre ancien secrétaire M. Yves BARD pour son soutien, à vous M. Laurent WOLFER pour votre expérience et les changements déjà apportés pour le bon déroulement de cette séance.*

*Et enfin à vous les Conseillers généraux et communaux pour votre implication dans notre commune.*

*Je donne rendez-vous aux nouveaux·elles élus·es, demain déjà, le vendredi 24 avril, pour l'assermentation au Bicubic, ou pour les excusés·es, le 7 mai prochain pour la séance de constitution.*

*Je vous remercie de votre présence et de votre implication durant cette séance et vous souhaite d'ores et déjà, ainsi qu'à vos proches, mes sincères salutations.*

*Je vous invite toutes et tous à l'apéritif qui nous attend à l'arrière de la salle. Celui-ci sera servi par la Boucherie Traiteur Bruno CLERC. MERCI et une belle fin de soirée ! »*

*« Applaudissements ».*

Au nom du Conseil général

Le Président

Le Secrétaire général

Olivier MARILLER

Laurent WOLFER

- *Version non approuvée*
- 

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Comptes 2025 – présentation PowerPoint de M. Schmid.
2. Comptes 2025 – présentation PowerPoint de Mme Oberson.
3. Demande crédit pour route accès COGL – présentation PowerPoint de M. Bussard.
4. Demande crédit pour entretien pavés intra-muros – présentation PowerPoint de M. Bussard.
5. Bilan du stationnement – présentation PowerPoint de M. Ekoli.

The logo for Romont, featuring the word "Romont" in a black sans-serif font. Above the letter "o" is a red, stylized graphic element resembling a jagged line or a signal waveform.

Romont

# COMPTES 2025

Rapport du vice-syndic  
*M. Thierry SCHMID*

The Romont logo features the word "Romont" in a black, sans-serif font. Above the letter "o" is a red, stylized graphic element resembling a jagged line or a signal waveform.

Romont

# INVESTISSEMENTS

## Les investissements ouverts au 31.12.2025



N° Immo	Nom	Section	Report	Dépenses 2026	Recettes 2026	Total	Solde 2026	Crédit voté	Solde crédit
2013019	Cadastre des bruits routiers	17900	63'043.80	-	-	63'043.80	63'043.80	70'000.00	6'956.20
2014025	ZI Raboud (parcelle 722 & 2090)	17900	-	-	-	-	-	372'142.95	372'142.95
2018021	Route de la Comba - Séparatif	17201	113'232.90	-	-	113'232.90	113'232.90	200'000.00	86'767.10
2019013	SPC - cadastre bruits routiers	17900	8'810.00	-	-	8'810.00	8'810.00	-	8'810.00
2020014	Route Belle-Croix	16150	23'287.20	3'355.00	-	26'642.20	26'642.20	400'000.00	373'357.80
2020015	Phonoabsorbant (Belle-Croix)	16150	-	-	-	-	-	200'000.00	200'000.00
2020021	MEP - Intra-muros	17900	225'922.05	-	-	225'922.05	225'922.05	250'000.00	24'077.95
2022006	Zone 30 Intramuros	16150	53'690.65	-	-	53'690.65	53'690.65	100'000.00	46'309.35
2022008	Sécurisation domaine public	16150	17'581.50	-	-	17'581.50	17'581.50	150'000.00	132'418.50
2024002	Prospection eau souterraine (sources Gibloux)	17101	62'546.10	-	-	62'546.10	62'546.10	90'000.00	27'453.90
2024003	Déplacement conduite (Vuadens - ligne TPF)	17101	-	-	-	-	-	75'000.00	75'000.00
2024009	Route de la Comba - Adduction	17101	79'994.40	-	-	79'994.40	79'994.40	-	79'994.40
2024015	Déplacement conduite adduction Vaulruz	17101	-	-	-	-	-	1'010'000.00	1'010'000.00
2025005	Crédit étude Hôtel de Ville	10290	-	-	-	-	-	83'000.00	83'000.00
2025006	Part. réfect. rte de Siviriez (ilôts)	16150	-	-	-	-	-	80'000.00	80'000.00
2025007	Collecteur EU En Raboud	17201	-	-	-	-	-	90'000.00	90'000.00
2025008	Collecteur EU la Vignetta	17201	-	-	-	-	-	230'000.00	230'000.00
2025009	Aménagement parking COGL	16150	-	-	-	-	-	130'000.00	130'000.00
2025010	Crédit-cadre trvx eau potable 2026	17101	-	-	-	-	-	203'000.00	203'000.00
2025011	Crédit-cadre trvx épuration 2026	17201	-	-	-	-	-	80'000.00	80'000.00
2025012	Taxe raccordt eau potable 2026	17101	-	-	-	-	-	30'000.00	30'000.00
2025013	Taxe raccordt épuration 2026	17201	-	-	-	-	-	90'000.00	90'000.00

		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Dépenses</b>		<b>5'561'675.75</b>	<b>7'932'000.00</b>	<b>32'382'640.45</b>
<b>50</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5'403'792.90</b>	<b>7'540'000.00</b>	<b>32'378'029.85</b>
5000	Terrains	56'275.60	1'000'000.00	
5010	Routes et voies de communication	2'317'398.70	1'580'000.00	4'906'572.85
5030	Autres travaux de génie civil	741'930.85	2'725'000.00	814'293.05
5040	Bâtiments	2'044'446.45	1'770'000.00	26'215'409.40
5060	Biens mobiliers	243'741.30	285'000.00	334'655.70
5090	Autres immobilisations corporelles		180'000.00	107'098.85
<b>52</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>157'882.85</b>	<b>392'000.00</b>	<b>4'610.60</b>
5200	Logiciels	67'874.05	65'000.00	
5290	Autres immobilisations incorporelles	90'008.80	327'000.00	4'610.60
<b>Recettes</b>		<b>-2'824'463.03</b>	<b>-3'287'500.00</b>	<b>-771'265.85</b>
<b>61</b>	<b>Remboursements</b>	<b>-357'779.83</b>		<b>-135'345.10</b>
6110	Routes et voies de communication	-330'591.83		
6130	Autres ouvrages de génie civil en général	-27'188.00		-116'364.90
6160	Biens mobiliers			-18'980.20
<b>63</b>	<b>Subventions</b>	<b>-2'466'683.20</b>	<b>-3'287'500.00</b>	<b>-635'920.75</b>
6300	Confédération		-125'000.00	-103'961.75
6310	Canton et Concordats	-2'434'076.20	-2'462'500.00	-31'959.00
6340	Entreprises publiques	-32'607.00	-700'000.00	-500'000.00

Excédent de dépenses 2025  
CHF 2'737'212.72

The Romont logo features the word "Romont" in a black, sans-serif font. Above the letter "o" is a red, stylized graphic element resembling a waveform or a series of connected points.

Romont

# FONCTIONNEMENT

		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Niveau 1</b>	<b>Résultat provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1'707'240.56</b>	<b>2'638'612.10</b>	<b>1'936'494.49</b>
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>35'498'293.91</b>	<b>35'782'562.80</b>	<b>31'067'591.51</b>
30	Charges du personnel	5'525'673.40	5'602'248.00	4'860'053.60
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'939'030.73	5'525'637.25	5'097'405.59
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	3'433'338.35	3'394'584.75	1'763'276.60
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'339'683.55	705'777.00	1'071'273.35
36	Charges de transfert	19'260'567.88	20'554'315.80	18'275'582.37
	<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>-33'791'053.35</b>	<b>-33'143'950.70</b>	<b>-29'131'097.02</b>
40	Revenus fiscaux	-23'571'062.90	-23'147'000.00	-20'079'389.35
42	Taxes et redevances	-6'026'210.58	-6'256'625.00	-5'362'471.07
43	Revenus divers	-2'417.45		
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-766'015.41	-375'950.50	-514'791.65
46	Revenus des transferts	-3'425'347.01	-3'364'375.20	-3'174'444.95
<b>Niveau 2</b>	<b>Résultat provenant des financements</b>	<b>-184'149.13</b>	<b>-341'551.75</b>	<b>-227'858.14</b>
	<b>Charges financières</b>	<b>1'003'561.34</b>	<b>802'180.00</b>	<b>594'717.23</b>
34	Charges financières	1'003'561.34	802'180.00	594'717.23
	<b>Revenus financiers</b>	<b>-1'187'710.47</b>	<b>-1'143'731.75</b>	<b>-822'575.37</b>
44	Revenus financiers	-1'187'710.47	-1'143'731.75	-822'575.37
<b>Niveau 3</b>	<b>Résultat Extraordinaire</b>	<b>-1'599'041.53</b>	<b>-1'494'836.25</b>	<b>-1'573'246.86</b>
	<b>Revenus Extraordinaires</b>	<b>-1'599'041.53</b>	<b>-1'494'836.25</b>	<b>-1'573'246.86</b>
48	Produits extraordinaires	-1'599'041.53	-1'494'836.25	-1'573'246.86
	<b>Ecritures Internes</b>			
	<b>Imputations internes</b>	<b>643'852.55</b>	<b>690'573.00</b>	<b>326'690.40</b>
39	Imputations internes	643'852.55	690'573.00	326'690.40
391	Prestations de services	569'884.10	638'573.00	306'690.40
393	Frais administratifs et d'exploitation	20'000.00	52'000.00	20'000.00
394	Intérêts et charges financières théoriques	53'968.45		
	<b>Imputations internes</b>	<b>-643'852.55</b>	<b>-690'573.00</b>	<b>-326'690.40</b>
49	Imputations internes	-643'852.55	-690'573.00	-326'690.40
491	Prestations de service	-589'884.10	-690'573.00	-326'690.40
494	Intérêts et charges financières théoriques	-53'968.45		
	<b>Bénéfice</b>	<b>75'950.10</b>		
	<b>Total général</b>		<b>802'224.10</b>	<b>135'389.49</b>

The logo for Romont, featuring the word "Romont" in a black sans-serif font. Above the letter "o" is a red, stylized graphic element resembling a waveform or a series of connected points.

Romont

**BILAN**

		Ouverture au 1er janvier	Débit	Crédit	Solde au 31 décembre
	<b>Actif</b>	<b>127'758'416.31</b>	<b>139'864'409.25</b>	<b>-130'817'031.92</b>	<b>136'805'793.64</b>
10	<b>Patrimoine financier</b>	<b>35'674'508.51</b>	<b>134'302'073.50</b>	<b>-127'381'693.57</b>	<b>42'594'888.44</b>
100	Disponible et placement à court terme	2'973'078.25	65'314'902.40	-62'902'829.33	5'385'151.32
101	Créances	4'021'776.83	46'455'207.23	-44'074'072.90	6'402'911.16
104	Actifs de régularisation	20'404'791.33	22'531'963.87	-20'404'791.34	22'531'963.86
107	Placements financiers à long terme	11'503.00			11'503.00
108	Immobilisations corporelles PF	8'263'359.10			8'263'359.10
14	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>92'083'907.80</b>	<b>5'562'335.75</b>	<b>-3'435'338.35</b>	<b>94'210'905.20</b>
140	Immobilisations corporelles PA	89'797'316.10	5'403'792.90	-3'069'617.15	92'131'491.85
142	Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	2'062'911.70	157'882.85	-363'721.20	1'857'073.35
144	Prêts du patrimoine administratif	32'000.00		-2'000.00	30'000.00
145	Participations, capital social du patrimoine administratif	191'680.00	660.00		192'340.00
	<b>Passif</b>	<b>-127'758'416.31</b>	<b>68'901'427.27</b>	<b>-77'948'804.60</b>	<b>-136'805'793.64</b>
20	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>-78'528'112.87</b>	<b>66'525'186.37</b>	<b>-76'383'814.36</b>	<b>-88'386'740.86</b>
200	Engagements courants	-25'926'532.36	50'810'923.67	-44'999'629.86	-20'115'238.55
201	Engagements financiers à court terme	-7'113'998.67	14'964'733.97	-14'960'031.10	-7'109'295.80
203	Acomptes de tiers reçus	-3'242.70	199'588.55	-223'878.95	-27'533.10
204	Passifs de régularisation	-189'187.63	190'253.68	-374'778.52	-373'712.47
205	Provision à court terme	-4'685.46		-1'032.90	-5'718.36
206	Engagements financiers à long terme	-45'269'332.25	359'686.50	-15'824'463.03	-60'734'108.78
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	-21'133.80			-21'133.80
29	<b>Capital propre</b>	<b>-49'230'303.44</b>	<b>2'376'240.90</b>	<b>-1'564'990.24</b>	<b>-48'419'052.78</b>
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-7'987'617.35	766'015.41	-1'338'650.65	-8'560'252.59
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-256'650.00		-15'000.00	-271'650.00
295	Réserves liées au retraitement (MCH2)	-10'323'852.00	1'474'836.00		-8'849'016.00
299	Excédent ou découvert du bilan	-30'662'184.09	135'389.49	-211'339.59	-30'738'134.19

# INDICATEURS



#### f) Indicateurs financiers MCH2

	2025	2024	2023	2022
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	278%	327%	149%	37%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	88%	2%	15%	294%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	2%	1%	0%	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	294%	321%	154%	90%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	15%	53%	46%	10%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	11%	6%	5%	4%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	10'425.42	10'609.16	5'311.25	1'695.25
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	7%	2%	10%	22%



# COMPTES 2025

Comptes de résultat selon la  
classification administrative

## 2.3 Comptes de résultat 2025 par section

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>1 Sections</b>	<b>37'145'707.80</b>	<b>37'221'657.90</b>	<b>37'275'315.80</b>	<b>36'473'091.70</b>	<b>31'988'999.14</b>	<b>31'853'609.65</b>
	<b>75'950.10</b>			<b>802'224.10</b>		<b>135'389.49</b>
0 Administration générale	4'409'068.07	953'082.43	4'289'600.20	935'236.90	3'868'509.57	624'532.64
		<b>3'455'985.64</b>		<b>3'354'363.30</b>		<b>3'243'976.93</b>
1 Ordres et sécurité publics, défense	924'799.17	685'362.75	1'048'164.55	634'673.55	879'494.97	596'908.85
		<b>239'436.42</b>		<b>413'491.00</b>		<b>282'586.12</b>
2 Formation	11'183'417.39	1'506'122.81	11'355'578.10	1'679'666.75	9'178'744.97	1'150'663.00
		<b>9'677'294.58</b>		<b>9'675'911.35</b>		<b>8'028'081.97</b>
3 Culture, Sport et Loisirs	2'871'699.92	133'173.55	3'063'696.10	151'893.15	2'201'803.50	72'892.85
		<b>2'738'526.37</b>		<b>2'911'802.95</b>		<b>2'128'910.65</b>
4 Santé	2'816'719.90	56'153.25	3'106'975.45	60'000.00	2'997'518.05	62'026.30
		<b>2'760'566.65</b>		<b>3'046'975.45</b>		<b>2'935'491.75</b>
5 Prévoyance sociale	4'805'127.42	1'370'452.69	5'264'102.20	1'603'500.00	4'541'874.75	1'556'304.97
		<b>3'434'674.73</b>		<b>3'660'602.20</b>		<b>2'985'569.78</b>
6 Trafic et Télécommunications	3'606'927.30	543'850.95	3'556'373.50	597'735.25	2'837'792.70	223'076.15
		<b>3'063'076.35</b>		<b>2'958'638.25</b>		<b>2'614'716.55</b>
7 Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire	5'116'818.49	4'706'465.64	4'404'110.90	4'025'201.85	4'445'764.06	4'043'245.41
		<b>410'352.85</b>		<b>378'909.05</b>		<b>402'518.65</b>
8 Economie Publique	125'727.87	14'654.00	137'066.05	150.00	135'767.40	146.00
		<b>111'073.87</b>		<b>136'916.05</b>		<b>135'621.40</b>
9 Finances et Impôts	1'285'402.27	27'252'339.83	1'049'648.75	26'785'034.25	901'729.17	23'523'813.48
	<b>25'966'937.56</b>		<b>25'735'385.50</b>		<b>22'622'084.31</b>	



# COMPTES 2025

Rapport de la Commission financière

Mme Stéphanie Oberson

# Comptes 2025

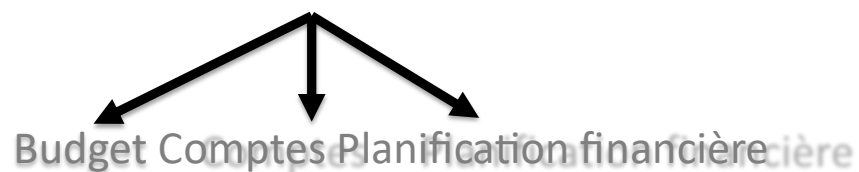
24.03.2026

Commission financière

+

M. Thierry Schmid – Vice-Syndic & Directeur des finances

M. Christophe Burri – Administrateur des finances



# Comptes 2025

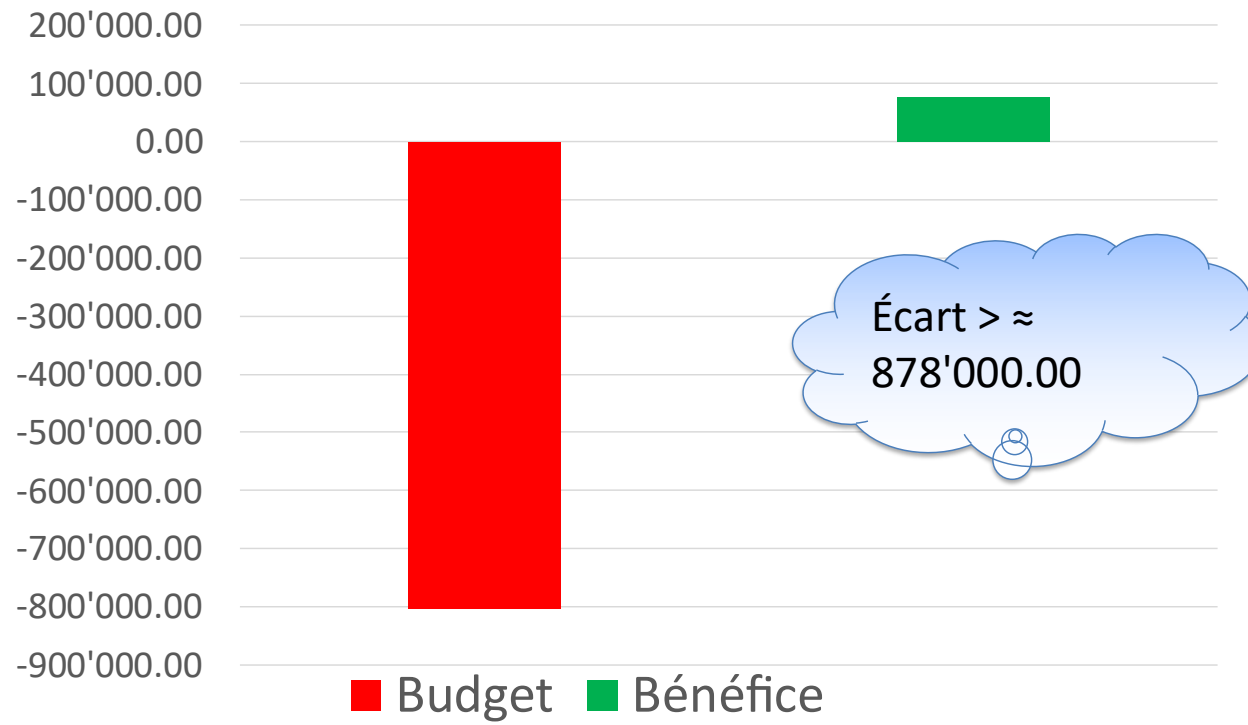


Page no 90 de 125

## 2.4 Liste des dépassements supérieurs à 50% et à CHF 20'000.- (art. 9 RFIN)

Les explications sur les écarts indiqués dans le tableau ci-après sont expliqués dans le commentaire sur le compte de résultat 2025, dans les différents chapitres de la classification administrative.

# Comptes 2025




# Comptes 2025

## Ecart ?

+ Recettes ≈ CHF 750'000.00

- Charges ≈ CHF 130'000.00

Charges liées en baisse

 Santé (section 4)  
Prévoyance sociale (section 5) } - 300'000.00



+ 368'000.00 → fonds d'équilibre

+ 325'000.00 → fonds de maintien de la valeur



- 520'000.00 → Déficits à combler avec le nouveau règlement

## Comptes 2025



↘ Recettes 2025

→ estimations inférieures au budget



↗ Recettes années précédentes

→ Rattrapage années précédentes

↗ Hausse impôts à la source

↘ Provision pertes sur débiteurs

## Comptes 2025

Dépenses = 5.56 mio

Recettes (subv. invest.) = 2.82 mio

→ **Investissements nets = 2.74 mio**

A graphic of a signpost with a white rectangular sign and a dark blue post. The sign contains the text "Chiffres plus usuels" in a bold, dark blue sans-serif font.

**Chiffres  
plus usuels**

# Comptes 2025 Bilan

Fortune nette : 30'738'134,19



Indicateurs financiers → taux d'endettement net

2022 = 37 %

2023 = 149 %

2024 = 327 %

2025 = 278 %



# Révision des comptes 2025

Conformes

Collaboration excellente



Suggestions 2024 :

1. épuration (règlement à adapter) → FAIT
2. SCI (système de contrôle interne) → FAIT
3. réévaluation du patrimoine financier → pour 2027

# Comptes 2025



## **Investissements :**

dépenses 2025 nettes, CHF 2'723'212.72

## **Fonctionnement :**

bénéfice de CHF 75'950.10

## **Bilan :**

fortune nette, CHF 30'738'134.19





## Message n° 4

**Demande de crédit de CHF 80'000.-  
Pour la réfection de la route d'accès  
au COGL depuis la Route d'Arruffens**



Introduction





## Introduction

- La route d'accès au COGL depuis la Route d'Arruffens est dans un très mauvais état :
  - Bordures des trottoirs cassées.
  - Revêtement « faïencé » et fissuré à de nombreux endroits.





## Travaux

Les travaux consisteront à

- Dégrapper le goudron.
- Refaire à neuf les bordures des trottoirs.
- Contrôler que le coffre de la route soit en bon état.
- Effectuer des réfections ponctuelles du coffre et poser une nouvelle couche de bitume.





## Finances

- Le montant total des travaux s'élève à CHF 80'000.- TTC.
- Financement par emprunt ou disponibilités.
- Charge financière annuelle : CHF 3'600.-.

**Le conseil communal propose d'accepter cette demande de crédit de CHF 80'000.-.**



## Message n° 5

**Demande de crédit de CHF 200'000.-  
pour l'entretien des zones pavées  
en intra-muros**



## Introduction





## Introduction

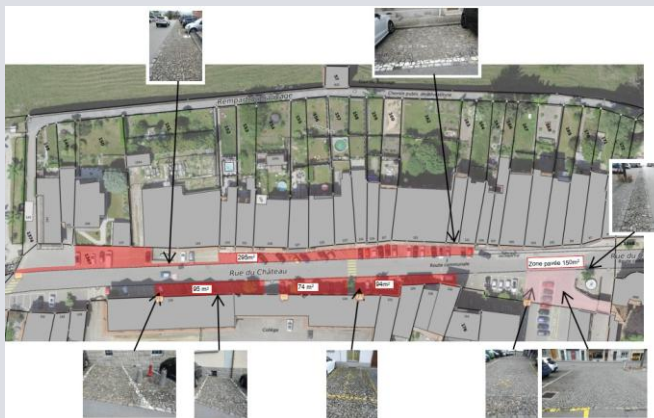
- La conservation du caractère historique et esthétique du cœur de la ville (intra-muros) est une priorité. Cela implique un entretien rigoureux des zones pavées, dont le style spécifique patrimonial doit être préservé sans modification.





## Travaux

Un audit des zones pavées a permis d'identifier et de recenser les secteurs dont la dégradation (affaissement, usure, manquement, etc.) nécessite une intervention de suite et dans les années à venir.





## Finances

- Le montant total des travaux s'élève à CHF 200'000.- TTC sur 5 ans.
- Financement par emprunt ou disponibilités.
- Charge financière annuelle : CHF 14'000.-.

**Le conseil communal propose d'accepter cette demande de crédit de CHF 200'000.-.**



## **Stationnement payant**

Infos, statistiques et résultats  
du 01.07.2025 au 31.03.2026

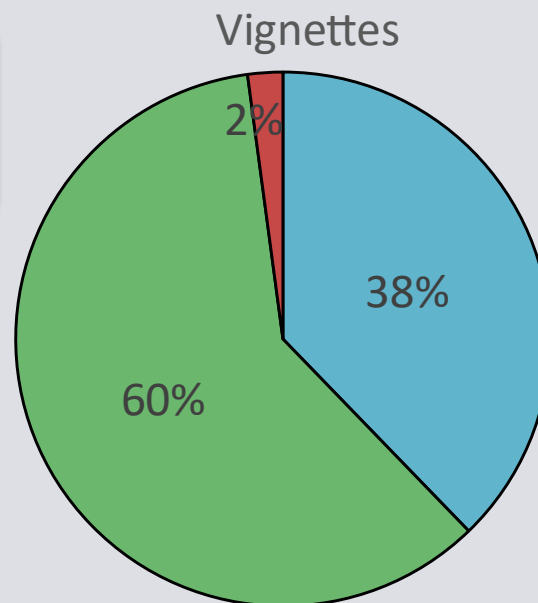


## Types de vignette et moyens de paiement

- Habitant
- Employé
- Entreprise
- 27 horodateurs
- Prestopark
- TWINT
- Parkingpay
- EasyPark
- TCS



Nombre de vignettes utilisées:  
850



■ Habitant: 321 ■ Employé: 511 ■ Entreprise: 18



**Recettes brutes**

**du 01.07.2025 au 31.03.2026**

Horodateurs et applications Prestopark – TCS :

- **CHF 136'600.45**

Applications TWINT, Parkingpay et EasyPark :

- **CHF 40'739.05**



Vente vignettes «habitant», «employé»,  
«entreprise» :

- **CHF 247'020.-**

Recettes totales des tickets de stationnement et  
vignettes :

- **CHF 424'359.50**



## Amendes d'ordre

Contrôles 5j/7j durant 3 heures

**4'651 amendes ont été émises,  
soit env. 25 amendes/jour**



Pour rappel, un investissement de CHF 350'000.- a été voté en séance du conseil général le 10.10.2024 pour l'introduction du nouveau concept de stationnement.

**La mise en œuvre de ce projet a coûté**

**CHF 303'659.20**